

Ecole de droit de la Sorbonne  
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Master  
«Juriste international»

Common Law II (seconde partie)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2016-2017

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (ou à d'autres documents), proposer, en 1 500 mots, votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre\_legrand@mac.com> au plus tard le jeudi, 22 décembre 2016 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour la moitié de la note finale du cours «Common Law II».

«L'originalisme est supérieur à [...] la pratique [américaine] constitutionnelle actuelle qui soutient explicitement le pouvoir de la Cour suprême d'offrir des interprétations rectificatives de la Constitution».

«[O]riginalism is superior to [...] [the U.S.] current constitutional practice that explicitly endorses the power of the Supreme Court to offer amending constructions of the Constitution».

—Lawrence B. Solum, «We Are All Originalists Now»,  
dans Robert W. Bennett et Lawrence B. Solum, *Constitutional Originalism*,  
Ithaca (NY), Cornell University Press, 2011, p. 62.

Ecole de droit de la Sorbonne  
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Master  
«Juriste international»

Common Law II (seconde partie)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2017-2018

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (ou à d'autres documents), proposer, en 1 500 mots (références incluses), votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre\_legrand@mac.com> au plus tard le mardi, 19 décembre 2017 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour la moitié de la note finale du cours «Common Law II».

«[D]es valeurs contemporaines s'appliqueront inévitablement à l'interprétation d'un langage ambigu [ou] vague».

«[C]ontemporary values will inevitably come to bear on interpretation of ambiguous [or] vague language».

—Robert W. Bennett, «Are We All Living Originalists Now?»,  
dans Robert W. Bennett et Lawrence B. Solum, *Constitutional Originalism*,  
Ithaca (NY), Cornell University Press, 2011, p. 176.

**Ecole de droit de la Sorbonne  
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)**

**Master  
«Juriste international»**

**Common Law II (seconde partie)**

**Cours de M. Legrand**

**Examen terminal 2018-2019**

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (et, si vous le souhaitez, à d'autres documents) proposer, en 1 500 mots (références incluses), votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse < pierre\_legrand@mac.com > au plus tard le mercredi, 19 décembre 2018 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour la moitié de la note finale du cours «Common Law II».

«[Ce] n'est pas qu'il n'y a pas des choses telles que des textes ou des actions, mais que notre capacité à les identifier ou à les mettre en application dépend de pré-articulations et de [lignes de] démarcation qu'ils ne peuvent pas receler; et ce n'est que tant que de telles pré-articulations et [lignes de] démarcation sont en place [...] que des textes et des actions auront la tangibilité immédiate qu'ils semblent toujours avoir».

«[It] is not that there are no such things as texts or acts, but that our ability to point to them or perform them depends on prearticulations and demarcations they cannot contain; and it is only so long as such prearticulations and demarcations are in place [...] that texts and acts will have the immediate palpability they seem always to have».

—Stanley FISH, *Doing What Comes Naturally*  
(Duke University Press, 1989), p. 300.

**Ecole de droit de la Sorbonne  
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)**

**Master  
«Juriste international»**

**Common Law II (seconde partie)**

**Cours de M. Legrand**

**Examen terminal 2019-2020**

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (et, si vous le souhaitez, à d'autres documents) proposer, en 1 500 mots (toutes références incluses), votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre\_legrand@mac.com> au plus tard le vendredi, 27 décembre 2019 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour la moitié de la note finale du cours «Common Law II».

«L'idée même d'une Constitution, au contraire des lois ordinaires, est qu'elle doive rester obstinément intemporelle plutôt qu'être manipulée de manière à paraître opportune».

«The very idea of a Constitution, as opposed to ordinary statutes, is that it ought to remain obstinately timeless rather than be manipulated so as to appear timely».

Ecole de droit de la Sorbonne  
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Master  
«Juriste international»

Common Law II (seconde partie)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2020-2021

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (et, si vous le souhaitez, à d'autres documents) proposer, en 1 500 mots (toutes références incluses), votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse <pierre\_legrand@mac.com> au plus tard le mercredi, 23 décembre 2020 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour la moitié de la note finale du cours «Common Law II».

«Originalism fails to limit the effects of personal values on judging».

«L'originalisme échoue à limiter les effets des valeurs personnelles sur le jugement».

— Eric J. Segall, *Originalism As Faith*  
(Cambridge University Press, 2018), p. 192.

Ecole de droit de la Sorbonne  
Université de Paris I (Panthéon-Sorbonne)

Master  
«Juriste international»

Common Law II (seconde partie)

Cours de M. Legrand

Examen terminal 2021-2022

Documents autorisés

Tous les documents sont autorisés.

Sujet

A la lumière du cours et des lectures portées au plan de cours, veuillez, en français ou en anglais, au moyen d'une réflexion **personnelle et critique** renvoyant **de manière soutenue** aux documents pertinents du cours (et, si vous le souhaitez, à d'autres documents) proposer, en 1500 mots (toutes références incluses), votre réaction au texte ci-dessous. Votre devoir est à rendre par la voie électronique à l'adresse < pierre\_legrand@mac.com > au plus tard le samedi, 18 décembre 2021 à 18h00 (heure de Paris) **en extension .doc, .docx ou pdf uniquement**. Tout retard ou dérogation sera pénalisé à la discrétion du correcteur. La note obtenue vaudra pour la moitié de la note finale du cours «Common Law II».

"I am not so naive [...] as to be unaware that judges in a real sense 'make' law. But they make it *as judges make it*, which is to say *as though* they were 'finding' it — discerning what the law *is*, rather than decreeing what it is today *changed to*, or what it will *tomorrow be*".

«Je ne suis pas naïf [...] au point de ne pas réaliser que les juges 'font' le droit au sens véritable du terme. Mais ils le font *comme les juges le font*, ce qui signifie *comme s'ils* le trouvaient — discernant ce que le droit *est*, plutôt que de décréter en quoi il *a changé* aujourd'hui, ou ce qu'il sera *demain*».

— Justice/M. le juge Antonin Scalia,  
in/dans *James B. Beam Distilling Co. v. Georgia*, 501 U.S. 529 (1991), p. 549.